

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inauguration de l'Ecoquartier Olympique de L'Île-Saint-Denis

Un héritage olympique pour tout un territoire

Samedi 6 septembre, de 11h à 21h30,

Place de la Batellerie, à L'Île-Saint-Denis

Historique

Après des années de travail, la Ville de L'Île-Saint-Denis et le territoire de Plaine commune inaugurent ce **samedi 6 septembre 2025** la seconde partie de son écoquartier fluvial, ancienne partie du village olympique, fruit d'une collaboration inédite et exceptionnelle entre de nombreux acteurs locaux, nationaux et internationaux.

Dès l'origine, dans les années 2000, du projet de la ZAC de l'écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis, située sur les anciens entrepôts des Galeries du Printemps, la Ville et Plaine commune ont fait des choix forts en termes d'aménagement. À seulement 3 km de Paris, cet écoquartier fluvial de 14 hectares crée un véritable lien au sein de la plus grande île de la Seine, entre nature et urbain, à deux pas d'un parc Natura 2000. L'ambition du projet réside dans la création d'un quartier mixte assurant un grand nombre de fonctions urbaines (logements, cité des arts, base nautique, commerces de proximité, ateliers, bureaux,...), tout en plaçant la dimension écologique en son cœur avec notamment près de 50 % d'espaces publics dont le réaménagement et la renaturation des berges. L'une de ses autres caractéristiques majeures est d'être un quartier sans voiture, équipé de centrales de mobilité à ses deux extrémités, permettant la mutualisation du stationnement et la mise en place d'autopartage. La forte diversité architecturale et la qualité des constructions du quartier permettent également d'allier qualité de vie et valorisation de l'identité fluviale et villageoise de l'île. Enfin, la livraison d'une base nautique et d'une cité des arts sont deux héritages olympiques du projet.

En effet, en 2016, dans le cadre de la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2024, alors que la construction du quartier est déjà lancée par l'aménageur du territoire Plaine commune Développement, L'Île-Saint-Denis et Plaine commune font le choix de ralentir le projet pour permettre l'accueil d'une partie des athlètes du Village olympique et paralympique à l'été 2024 dans la phase 2 du projet. Ce choix, en plus d'appuyer la candidature de Plaine commune à l'accueil du Village Olympique et Paralympique, a permis de concrétiser des projets jugés jusque-là impossibles grâce notamment à l'engagement de l'Etat, de la Métropole du grand Paris, du département de Seine-Saint-Denis et de la région Île de France : **enfouissement des lignes à haute tension, mur anti-bruit sur l'A86, création d'une Cité des arts et d'une base nautique, réalisation d'un nouveau pont réservé aux piétons, aux cycles et aux bus, ...** Un pari gagnant qui bénéficiera à court, moyen et long terme à tous les habitants d'un territoire, et particulièrement à ceux du Grand Quartier Sud de L'Île-Saint-Denis qui comptera bientôt 3000 habitants.

Déroulé de la journée d'inauguration du 6 septembre 2025

1 Place de la Batellerie (en face du nouveau pont Louafi-Bouguera) à L'Île-Saint-Denis

À l'issue des Jeux de Paris 2024, notre commune insulaire s'apprête à écrire une nouvelle page. Le village des athlètes va devenir un écoquartier fluvial : un lieu de vie durable, vivant et ouvert sur la Seine. Cette journée exceptionnelle sera rythmée par plusieurs temps forts ouverts au public avec au programme :

- 10h00 – 17h00 Forum des Associations

Un moment convivial pour découvrir la richesse du tissu associatif local et participer aux initiations et animations culturelles, sportives et également nautiques. Tout au long de la journée avec la base nautique éphémère proposée par la Fédération Léo Lagrange, initiez-vous au canoë kayak ou faites une balade en dragon boat sur le petit bras de Seine ! Vous pourrez aussi participer à la création du "Musée sans bâtiment", installation artistique proposée par le CNEAI, futur gestionnaire de la Cité des arts.

- 11h00 – Allocutions officielles et inauguration du nouveau quartier

L'inauguration officielle (discours officiels, couper de ruban, parade artistique et festive, ...) débutera à 11h et sera l'occasion de revenir sur les atouts de ce nouvel écoquartier et ses nombreux équipements : **Cité des arts, base nautique, résidence étudiante, hôtel-bar-restaurant, centrale de mobilité, immeuble de bureaux, city-stade et aire de jeux, parc urbain, sans compter les nouveaux logements mis en location ou en acquisition et construits selon un cahier des charges exigeants.**

- 14h00 – Lancement de la 2^e édition de "Nage ta Seine" au pied de la nouvelle base nautique

La grande course en eau libre organisée par la FSGT93 fait son retour à L'Île-Saint-Denis ! Cette fois, place au petit bras de Seine et à la nouvelle base nautique de l'écoquartier ! *Nage ta Seine* sera ainsi l'occasion de mettre un coup de projecteur sur la nouvelle base nautique de L'Île-Saint-Denis, qui proposera tout au long de la journée et lors de chaque week-end de septembre (de 11h à 17h) des initiations gratuites au canoë-kayak ou des balades en Dragon boat, en partenariat avec l'Union Sportive Léo Lagrange !

- 15h30 – remise des trophées de "Nage ta Seine"

- 16h00 – Inauguration et dévoilement du nom du parc Elisabeth et Michel Bourgain

- 17 h 30 à 21 h 30 – DJ et concerts

Chronologie du projet de ZAC de l'écoquartier fluvial

- années 2000 : rachat des entrepôts du Printemps, premières orientations du projet d'aménagement, création de la Zone d'Aménagement Concerté de l'Ecoquartier fluvial par la ville de L'Île-Saint-Denis et le territoire de Plaine commune
- 2010 : désignation de la SEM Plaine commune développement comme aménageur et de l'agence Philippon - Kalt Architectes comme maîtrise d'oeuvre urbaine
- 2013 - 2015 : déconstruction des entrepôts du Printemps
- 2016 : Dans le cadre des Jeux de Paris 2024 est décidé que la deuxième phase de

- l'écoquartier fluvial accueillera une partie du village olympique et paralympique
- 2016- 2020 : réalisation de la phase 1 de l'écoquartier fluvial par Quartus Atland
 - 2019 : désignation du groupement Pichet Legendre pour la réalisation de la deuxième phase du projet d'écoquartier fluvial
 - 2020 : dépôt des permis de construire double état pour permettre la réversibilité des bâtiments après l'accueil des athlètes et accompagnement de la SOLIDEO/Paris 2024 sur le projet d'accueil
 - 2023 : enfouissement des lignes à haute tension par RTE, construction d'un mur anti-bruit sur l'A86 par la DIRIF/l'Etat
 - 2024 : accueil de 2700 athlètes dans le cadre de Paris 2024
 - 2025 : travaux de réversibilité pour permettre l'accueil des habitants à partir de l'automne 2025 et finalisation des espaces publics du quartier

Les acteurs du projet de ZAC écoquartier fluvial

- Concédant : Plaine Commune
- Collectivité locale : L'Île-Saint-Denis
- Aménageur/Maitre d'ouvrage : Plaine Commune Développement
- Supervision de la SOLIDEO/ P2024 pour la phase olympique
- Ensemble des financeurs : Etat, région, AESN, Feder
- Maitre d'œuvre urbaine - Mission d'ensembliser : agence "Philippon-Kalt", "Atelier d'écologie urbaine", "Inddigo"
- Maître d'œuvre des espaces publics : "Inuits" pour la première phase. "OGI" et HBLA pour les phases 2
- Promoteurs : "Quartus" et "Atland" (phase 1) et " Pichet Immobilier- Legendre Immobilier" (phases 2)
- Bailleurs : CDC Habitat (phase 2), Plaine commune habitat et Immobilière 3F (phase 1)
- Opérateur résidence sociale étudiante : "Espaceil"
- Exploitant de l'Hôtel 3 étoiles : "All suites"
- Opérateur identifié pour la base nautique : "Union nationale sportive Léo Lagrange"
- Opérateur identifié pour la cité des arts : le "Centre d'art composé, navigué, engagé, abrité, imaginé" (CNEAI), centre d'art contemporain d'intérêt national
- Les architectes : Petitdidier Prioux ; Chartier Dalix, Hardel Le Bihan ; NP2F ; NZI ; MGAU

Le projet de Zac de l'écoquartier en détail

De fortes ambitions environnementales :

- 50 % de l'emprise est dédiée aux espaces publics
- un quartier sans voiture avec 2 centrales de mobilité publiques gérée par Plaine commune offrant un service d'autopartage, des places de recharge électrique, des locaux vélos.
- une gestion des eaux de pluie exemplaire : jardins de pluie, bassins de rétention sur site, rejet en Seine, renaturation des berges de Seine.
- une forte part de constructions en bois : 45 % des matériaux de construction en bois et 16 bâtiments sur 22 réalisés en structure bois et/ou murs à ossature bois.
- Une conception urbaine à différentes échelles, qui a permis une variété de morpho-

- logies de bâtiments
- une limitation des îlots de chaleur urbains à travers la végétalisation et la présence de l'eau
- des logements intégrant des espaces extérieurs, des protections solaires et une ventilation naturelle.
- Moins 30 % de rejet d'émissions de CO₂ pour la construction des bâtiments et l'aménagement des espaces publics
- 100 % des bâtiments de logements bioclimatiques et de type passif.
- logistique fluviale : 50 000 tonnes de déblais évacués par voie fluviale (soit l'équivalent de 25 00 camions) et une partie de la structure préfabriquée de la centrale de mobilité 2 livrée par voie fluviale.
- réemploi de matériaux de la phase JOP
- Chambres de la résidence étudiante en modules préfabriqués en bois et livrées par logistique fluviale.
- Développement des panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments.
- Qualité de l'air : démarche innovante PESCRIBAT sur les deux bâtiments les plus exposés à l'A86

Phase 2 de l'écoquartier fluvial, un programme ambitieux et mixte avec de larges espaces publics :

- 451 logements comprenant : 211 en accession libre, 126 chambres sociales étudiantes, 30 Bail Réel et Solidaire, 84 logements sociaux (bailleur CDCH)
- 1 hôtel de 134 chambres exploité par All suites et ouvert depuis juin
- 7 locaux d'activités (1 528 m²) et 12 cellules commerciales (1 863 m²)
- Une base nautique exploitée par Léo Lagrange
- Une Cité des arts exploitée par le CNEAI
- La deuxième centrale de mobilité de 400 places avec autopartage, vélos et vélos cargos.
- 1 parc d'environ 1,5 ha,
- 1 jardin pédagogique, 1 city stade, aires de jeux, terrains pétanques, tables de pique-nique, etc
- 300 m linéaires de berges renaturées
- Surface totale végétalisée créée: 11 764 m²
- Nombre d'arbres plantés : 200 arbres

Pour annoncer l'évènement et partager vos souvenirs en nous taguant sur nos réseaux sociaux :

Facebook : Ville de l'Île-Saint-Denis (<https://www.facebook.com/villedelilesaintdenis>)

Instagram : villedelilesaintdenis (<https://www.instagram.com/villedelilesaintdenis/>)

Contacts :

- Victor Drot, directeur de cabinet du maire de L'Île-Saint-Denis, victor.drot@lile-saint-denis.fr, 06.72.47.06.53
- David Lebon, directeur de cabinet Mathieu Hanothin, président de Plaine commune David.LEBON@plainecommune.fr, 06.72.71.40.84
- Gildas Maguer, directeur général de la SEM Plaine commune développement, gma-

guer@semlaine.fr, 06.16.14.20.30